WEBINAIRE

FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

LA FIBRE 64 / THD 64

DIRECTION COMMERCIALE ET RÉGLEMENTAIRE

MARDI 26 NOVEMBRE 2024

Ce document et les informations qu'il contient sont la propriété de Xp Fibre. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles pour lequel il a été établi et transmis. Il ne peut être ni reproduit ni divulgué à des tiers, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable exprès et écrit du groupe.

SOMMAIRE

01 CONTEXTE DE LA FERMETURE DU CUIVRE

LE PROGRAMME DE L’OPÉRATEUR HISTORIQUE CUIVRE
LA RELÈVE PAR L’OPÉRATEUR FIBRE
LES RÔLES DE CHACUN.E

02 POUR EN SAVOIR PLUS …

LES LIENS UTILES
LES QUESTIONS FRÉQUENTES (FAQ)
LES (AUTRES) WEBINAIRES
LA COMMUNICATION DE THD64
LA COMMUNICATION NATIONALE
LES LIENS UTILES DE L'OI FIBRE

01

LE CONTEXTE

LE PROGRAMME D'ORANGE OPÉRATEUR HISTORIQUE DU CUIVRE

LA RELÈVE PAR L'OPÉRATEUR FIBRE

LES RÔLES DE CHACUN.E (OPÉRATEURS, ÉLUS LOCAUX)

1.1 Le programme d'Orange de fermeture du cuivre (opérateur cuivre)

- **Après des expérimentations, la phase de transition est en cours (lots 1 et 2)**
- **Orange prévoit d'industrialiser la fermeture du réseau cuivre à partir de 2027 et jusqu'en 2030 !**

		Phase de partage	Fermeture commerciale	Fermeture technique	Estimation volume de locaux par lot	Volume total cumulé locaux fermés	
						Nb Locaux	*% cumulé*
Phase de transition	Lot 1	T3 2022	31/01/2024	31/01/2025	210 000	210 000	0,6 %
	Lot 2	T1 2023	27/01/2025	27/01/2026	940 000	1,1 M	3 %
Phase de fermeture	Lot 3	T2/T3 2023	31/01/2026	01/2027	2,3 M	3,4 M	8 %
	Lot 4	T2 2024	31/01/2026	01/2028	8 M	10,4 M	25 %
	Lot 5	T2 2025		11/2028	10,5 M	21 M	50 %
	Lot 6	T2 2026		11/2029	10,5 M	31,5 M	75 %
	Lot 7	T2 2027		11/2030	10,5 M	41,9 M	100 %

- **Les lots de communes sont choisis par Orange (OI cuivre) en fonction de l'avancée des réseaux en fibre optique, de la représentativité de chaque Opérateur d'Infrastructure (OI) Fibre et de la concertation avec les parties prenantes (opérateurs, collectivités, ARCEP)**
  - Le lot 3 est déjà connu et le lot 4 sera officialisé en janvier 2025

- **Une fermeture en 2 étapes : fermeture commerciale puis fermeture technique**
  - La **fermeture commerciale nationale est prévue en janvier 2026** (sauf lots 1 & 2) : **la commercialisation sur le cuivre s'arrête**
  - La **fermeture technique** : **arrêt de tous les abonnements cuivre** ; **il faudra avoir migré sur la fibre avant !**
  - ***Attention** : si les prérequis ne sont pas réunis, la fermeture peut être reportée*

1.2 Un tournant majeur pour l'avenir : l'OI fibre prend la relève du cuivre !

- **La phase de transition permet de valider l'organisation en interne et en externe**
  - Des échanges d'informations avec l'OI cuivre en national / local pour suivre l'atteinte des prérequis à la fermeture commerciale
  - Les prérequis sont : un réseau fibre complet sauf exceptions justifiées (blocage ou refus des tiers), des offres adaptées aux entreprises

- **Une montée en puissance à partir de 2026 !**

Plan National (toutes zones)	Périmètre XpFibre (national)	Périmètre THD64 Pyrénées Atlantiques	Calendrier en 2 étapes Etape 1 : fermeture commerciale puis Etape 2 : fermeture technique (coupure des services)
Lot 1 : 162 communes (210k locaux) – 0,6% cumulé	**Lot 1 : 2 communes** Camoël et Férel (56) (2 856 locaux)	Pas de commune	Etape 1 : fin janvier 2024 Etape 2 : fin janvier 2025
Lot 2 : 829 communes (967k locaux) – 3% cumulé	**Lot 2 : 41 communes** (80k locaux)	**3 communes :** Abitain, Athos-Aspis, Bastanès (environ 300 locaux)	Etape 1 : fin janvier 2025 Etape 2 : fin janvier 2026
Lot 3 : 2 145 communes (2,5M locaux) – 8% cumulé	**Lot 3 : 250 communes** (360k locaux)	**35 communes** (environ 20k locaux)	Etape 1 : fin janvier 2026 Etape 2 : fin janvier 2027
Présélection Lot 4 : 6 800 communes (10,5 M locaux) – 25% cumulé	**Jusqu'à 1509 communes** Janvier 2025 : officialisation du lot final	**73 communes** (environ 162k locaux)	Etape 1 : fin janvier 2026 Etape 2 : Fin janvier 2028

1.2 La démarche de l'OI fibre pour prendre la relève du cuivre !

- **Nos objectifs en vue de la fermeture commerciale puis technique**
  - Un réseau complet au sens réglementaire (logements et locaux à usage professionnel, sauf blocages ou refus tiers)
  - Les offres disponibles et adaptées
  - Informer les élus locaux et accompagner les opérateurs commerciaux dans la migration de leurs abonnés

1 — ANALYSE COMPLETUDE

2 — FINALISATION DÉPLOIEMENTS

3 — RÉSOLUTION DES GELS & BLOCAGES RESPONSABILITÉ OI

Fermeture Commerciale

4 — SUPPORT OPÉRATEURS MIGRATION CLIENTS ACCOMPAGNER & INFORMER LES ÉLUS LOCAUX

Fermeture Technique

- **Le rôle des élus est essentiel pour ne laisser personne sur le chemin**
  - Identifier et certifier toutes les adresses dans la base adresse nationale (BAN) https://adresse.data.gouv.fr/
  - Identifier les publics « sensibles » 12 mois avant la fermeture technique auprès de l'OI cuivre
  - Informer sur la nécessité d'anticiper la migration sur la fibre … pour éviter les bouchons de dernière minute !
  - Anticiper la migration des sites publics & sensibles & les entreprises (besoins spécifiques et de planification)

1.3 Les missions de l'Opérateur d'Infrastructure Fibre (OI Fibre)

❖ CE QUI RELÈVE DE LA RESPONSABILITÉ DE L'OI THD64

❖ Construire et maintenir le réseau de fibre optique déployé sur la voie publique

- ❖ Le réseau de fibre optique déployé par THD64 est **neutre et ouvert** à tous les opérateurs commerciaux.
- ❖ Le grand public, les collectivités comme les entreprises, pourront souscrire au fournisseur d'accès **de leur choix**.

❖ Commercialiser la fibre auprès des opérateurs Internet (et non auprès des particuliers)

- ❖ Les 4 Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale présents sur le réseau : Bouygues, Free, Orange et SFR

❖ Gérer le raccordement des nouvelles constructions et programmes immobiliers

- ❖ THD64 intègre tout nouveau programme immobilier dans le plan de déploiement : c'est la densification
- ❖ Rappel : dès l'obtention du permis de construire, les particuliers ou promoteurs sont invités à déclarer leur projet immobilier via le guichet internet dédié de l'OI : https://immobilier-neuf.xpfibre.com/#/home

❖ LE RÔLE DES ELUS EST ESSENTIEL POUR ACCOMPAGNER LA MIGRATION SUR LA FIBRE

- ❖ **« Rassurer » les administrés : la fibre a plein d'avantages, la fibre prend le relai du cuivre dans ma commune**
- ❖ **« Pédagogie » pour résoudre » les blocages : adresse mal référencée, blocages administratifs ou refus tiers**
- ❖ **« Informer » les administrés sur les aides de l'Etat (en réflexion) pour réaliser les travaux en domaine privé**

1.3 Les missions des Opérateurs Commerciaux

❖ CE QUI NE RELÈVE PAS DE LA RESPONSABILITÉ DE L'OI THD64

❖ **La relation avec le client final / l'administré lorsqu'il n'est pas encore éligible mais qu'il souhaite être recontacté rapidement pour souscrire une offre commerciale**

- Il doit contacter son Opérateur Commercial (OC) qui a accès à l'ensemble des référentiels de THD64.
- Pour tester son éligibilité, il suffit de consulter le lien internet : https://www.thd64.fr/test-deligibilite

❖ **La relation avec le client final / l'administré lorsqu'il rencontre un échec de raccordement**

- Il contacte son Opérateur Commercial (OC) qui contacte THD64 (OI Fibre) si cela est nécessaire.

❖ **La relation avec le client final / l'administré lors d'une panne sur sa ligne fixe, lors de difficultés de connexion à Internet ou à ses chaînes TV**

- Il contacte son Opérateur Commercial (OC) qui contacte THD64 (OI Fibre) si cela est nécessaire.

Client final → Opérateur Commercial → ouverture de tickets → THD64 → traitement du ticket → Opérateur Commercial → Client

02

POUR EN SAVOIR PLUS ...

LES LIENS UTILES

LES QUESTIONS FRÉQUENTES (FAQ)

LES (AUTRES) WEBINAIRES

LA COMMUNICATION DE THD64

LA COMMUNICATION NATIONALE

LES POINTS D’ENTRÉE UTILES DE L'OI FIBRE

2.1 Pour en savoir plus …

❖ **Le site du gouvernement : https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit**

- **Un mémento à destination des élus locaux**

- **Identifier votre commune**

https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/la-fermeture-du-reseau-cuivre-dans-votre-commune

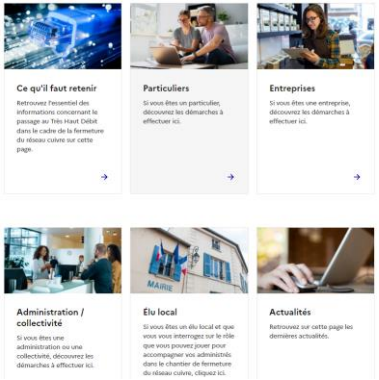

- **Sa version longue, plus détaillée**

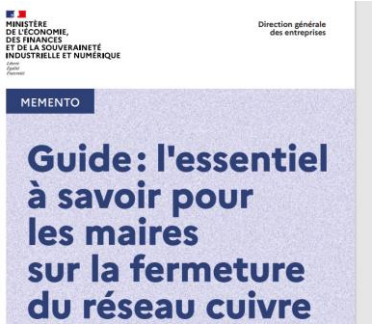

2.2 Pour en savoir plus …

• Les questions fréquentes (FAQ)

❖ **Pour le grand public** (par le ministère et le régulateur des télécoms)

Ce qu'il faut retenir | Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Ministère chargé du Budget et des Comptes publics

Que va changer la fermeture du réseau cuivre ? | Arcep

❖ **Pour les collectivités** (par l'Arcep)

La fermeture du réseau cuivre : quels enjeux pour la connectivité de mon territoire ? | Arcep

❖ **Pour les entreprises** (par l'Arcep, la DGE ou le CREDO)

La Foire aux Questions pour les entreprises

Le guide de choix des offres télécoms pour les entreprises

Le guide d'accompagnement à la migration des sites sensibles

Le guide « La fermeture du cuivre dans le parc immobilier existant »

• Les webinaires

Pour les maires par l'AMF et l'Avicca (17/10/2024)

https://www.youtube.com/watch?v=h_mUv1ju8Tk

Pour les entreprises par la DGE, l'AFUTT et l'Arcep

Le webinaire

2.3 Pour en savoir plus …

• La communication de l'OI

❖ **THD 64 propose des réunions publiques virtuelles** (maires, Délégant, Orange, opérateurs)

https://www.thd64.fr/reunionPublicDetails;jsessionid=404C6756C194A64F7DC854AA8642020A?id=2030Les réunions publiques THD 64

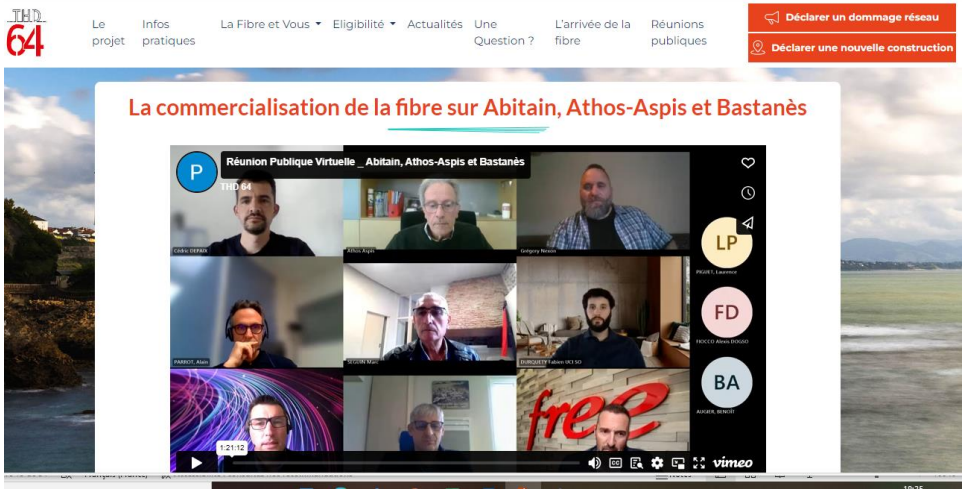

❖ **Une communication nationale par les opérateurs en 2025**

https://www.youtube.com/watch?v=GD3Q6hIXZjM

2.4 Les points d'entrée utiles de l'OI Fibre

Les sollicitations provenant des collectivités sur le périmètre de déploiement XpFibre doivent être adressées : aux responsables de la Relation avec les Collectivités Locales (RCL) - Exemples : un plan d'adressage réalisé sur adresse.data.gouv.fr, la RODP, les situations particulières.

Les adresses oubliées : les demandes sont réalisées via le formulaire de contact du site web https://xpfibre.com/faq

Déclaration Dommages Réseau : les déclarations sont réalisées via le formulaire de contact du site web https://xpfibre.com/ddr

Problèmes à adresser aux opérateurs commerciaux : échec de raccordement, panne téléphone ou TV ou internet, l'interlocuteur de l'abonné est son opérateur commercial. Si celui-ci identifie un dysfonctionnement lié au réseau de l'OI, l'information doit nous parvenir obligatoirement par les flux inter-opérateurs dédiés. Toutefois certains cas exceptionnels pourront être gérés par les Responsables de la Relation avec les Collectivités Locales.

Elagage : élaguer pour faciliter le déploiement de la fibre optique, la maintenance du réseau et éviter les accidents. Cette opération relève de la responsabilité du propriétaire du terrain. Le maire n'hésite pas à rappeler les obligations aux propriétaires des terrains concernés.

Logements neufs : depuis le 1/01/2022, le Service Universel est terminé. Autrefois assuré par France Telecom devenu Orange, l'opérateur historique ne construit plus le génie civil nécessaire dans les zones où le déploiement de la fibre a commencé depuis plus de 6 mois. L'OI fibre devient l'opérateur en charge de l'adduction des constructions immobilières nouvelles jusqu'au réseau de Fibre optique. Le particulier ou le promoteur s'assure de la mise à dispositions des infrastructures nécessaires à l'accueil des câbles en fibre optique jusqu'au droit du terrain.

Plus d'infos sur https://immobilier-neuf.xpfibre.com/#/home et sur le guide de l'ARCEP : https://www.arcep.fr/fileadmin/user_upload/demarches-et-services/consommateurs/fibre/fiche-raccordement-batiment-neuf-en-ZMD_oct2024.pdf

Logements existants : pour les collectifs de 4 locaux et plus (logements et/ou entreprise, immeuble ou lotissement avec voie privée), une convention doit être signée avec l'OI fibre pour autoriser l'utilisation de parties communes (colonne montante, fourreaux dans les voies d'accès). Sans convention, l'OI ne pourra pas rendre éligibles les adresses concernées. Plus d'informations sur : https://xpfibre.com/copropriete-syndic

Merci pour votre attention !